Notification préalable d'une concentration

(Affaire M.11122 — EPCG / JTCP / TYMON / CMI)

Cas susceptible d'être traité selon la procédure simplifiée

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2023/C 318/09)

1. Le 31 août 2023, la Commission a reçu notification, conformément à l'article 4 du règlement (CE) n° 139/2004 du Conseil [1], d'un projet de concentration.

Cette notification concerne les entreprises suivantes:

— EP Corporate Group a.s. («EPCG», Tchéquie), contrôlée en dernier ressort par M. Daniel Křetínský,

— TYMON a.s. («TYMON», Tchéquie), contrôlée en dernier ressort par M. Roman Korbačka,

— J&T CAPITAL PARTNERS a.s. («JTCP», Tchéquie), contrôlée en dernier ressort par J&T Private Equity Group Limited (Chypre),

— CZECH MEDIA INVEST a.s. («CMI» ou la «cible», Tchéquie), actuellement contrôlée conjointement par EPCG, TYMON et E-Commerce and Media Investments, a.s..

EPCG, TYMON et JTCP acquerront, au sens de l'article 3, paragraphe 1, point b), et de l'article 3, paragraphe 4, du règlement sur les concentrations, le contrôle en commun de CMI.

La concentration est réalisée par achat d'actions.

2. Les activités des entreprises concernées sont les suivantes:

— EPCG est une société holding d'investissement tchèque active principalement dans les secteurs de l'énergie, des infrastructures, du commerce électronique et des médias (par l'intermédiaire de CMI). M. Daniel Křetínský, le propriétaire ultime d'EPCG, est un investisseur actif dans toute l'Europe;

— TYMON est une société holding tchèque de M. Roman Korbačka, un investisseur en Europe contrôlant des entités actives dans les domaines de l'ingénierie électrique, des infrastructures de transport, de l'industrie automobile, de la gestion des déchets, de l'immobilier, de la vente au détail de vêtements, de la production d'électricité et de l'ingénierie énergétique;

— JTCP est une société holding tchèque contrôlée indirectement par J &T Private Equity Group Limited, qui exerce ses activités dans les domaines de l'immobilier, du financement et de l'investissement, du transport aérien, de l'hôtellerie, des services TIC, des produits pharmaceutiques et du commerce de détail;

— CMI est une société de médias tchèque présente dans de multiples types de médias, notamment la presse écrite, la presse numérique, la radio et la télévision à la demande. CMI exerce toute une série d'activités dans le domaine des médias en République tchèque, en France et en Roumanie. CMI possède plusieurs marques par l'intermédiaire de ses filiales. Les activités de CMI sont axées sur le secteur de l'audiovisuel et des médias.

3. Après examen préliminaire et sans préjudice de sa décision définitive sur ce point, la Commission estime que l'opération notifiée pourrait entrer dans le champ d'application du règlement sur les concentrations.

Conformément à la communication de la Commission relative à une procédure simplifiée du traitement de certaines opérations de concentration en application du règlement (CE) n° 139/2004 du Conseil [2], il convient de noter que ce cas est susceptible d'être traité selon la procédure définie par ladite communication.

4. La Commission invite les tiers intéressés à lui présenter leurs observations éventuelles sur ce projet de concentration.

Ces observations devront lui parvenir au plus tard dans un délai de dix jours à compter de la date de la présente publication. Il y a lieu de toujours préciser la mention suivante:

M.11122 — EPCG / JTCP / TYMON / CMI

[1] JO L 24 du 29.1.2004, p. 1 (le «règlement sur les concentrations»).
[2] JO C 366 du 14.12.2013, p. 5.

Ces observations peuvent être envoyées par courrier électronique ou par courrier postal. Veuillez utiliser les coordonnées ci-dessous:

Courriel: COMP-MERGER-REGISTRY@ec.europa.eu

Adresse postale:

Commission européenne
Direction générale de la concurrence
Greffe des concentrations
1049 Bruxelles
BELGIQUE